

Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs



Les paysages agricoles du Parc

Analyse, vision et objectifs

Document réalisé sur la base des études paysagères des projets de contribution à la qualité du paysage des vallées de l'Intyamon et de la Jogne ainsi que de la région des Alpes Vaudoises.

Sommaire

Origine de l'étude	p. 2
La formation du paysage du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut	p. 4
Le paysage dans les documents de référence	p. 10
Analyse de la dimension sensible du paysage	p. 12
Synthèse : forces, faiblesses, opportunités et risques du paysage	p. 15

Vision paysagère

Les paysages du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ont un caractère essentiellement rural et montagnard. Inscrits dans un relief préalpin, ils sont d'une grande variété et offrent des vues proches ou dégagées, soulignées par de remarquables éléments naturels et historico-culturels. Une grande part de ces paysages ont été façonnés par une agriculture de montagne qui s'organise autour d'activités pastorales traditionnelles, emblématiques du patrimoine du Parc. Encore très active cette économie agricole et alpestre est adaptée aux différents étages de végétation et aux saisons. D'où la présence d'une mosaïque d'éléments : entre vallées et montagnes, prairies et pâturages s'alternent de façon harmonieuse avec des villages, des forêts et divers milieux naturels.

Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
 Place du village 6
 CH-1660 Château-d'Œx
 026 924 76 93
 info@gruyerepaysdenhaut.ch
 www.gruyerepaysdenhaut.ch

La vision paysagère présentée sur la page précédente, validée par le conseil du Parc en décembre 2013, résulte d'une analyse réalisée dans le cadre d'études paysagères de projets de contribution à la qualité du paysage selon la nouvelle politique agricole (PA 2014-2017).

5 objectifs paysagers découlent directement de cette vision :

1. Promotion d'un paysage agricole ouvert et structuré
2. Promotion d'une agriculture de montagne vivante
3. Maintien et développement du patrimoine culturel
4. Maintien et développement de la diversité des paysages de prairies et pâturages
5. Maintien et développement de la diversité et de la qualité des éléments naturels et boisés du paysage rural

Origine de l'étude

Initiative

Jusqu'à présent, les paiements directs consacrés à l'entretien du paysage cultivé favorisaient uniquement le maintien d'un paysage ouvert (contributions pour terrains en pente, contributions d'estivage) ou la diversité des habitats (contributions à la mise en réseau). Ce faisant, il n'était pas possible de tenir compte de besoins régionaux ni de valeurs culturelles liées au paysage tels que le maintien des pâturages boisés, l'entretien de châtaigneraies ou la promotion de la culture des champs dans les régions de montagne. En vue de la préservation, de l'encouragement et du développement de paysages attrayants, des contributions à la qualité du paysage sont donc introduites comme nouveau type de paiement direct dans le cadre du développement du système des paiements directs (Politique agricole 2014-2017, Office fédéral de l'agriculture).

Cette nouvelle orientation des paiements directs de la politique agricole a induit la réalisation de projet régionaux définissant les objectifs en matière de paysage et les mesures, en se fondant sur des bases existantes et en intégrant la population et l'agriculture (OFAG). Dans ce cadre, le Parc naturel régional Gruyère Pays d'Enhaut a été mandaté pour réaliser les études paysagères des projets de contribution à la qualité du paysage dans l'agriculture pour les périmètres des vallées de l'Intyamon et de la Jogne ainsi que des Alpes vaudoises. Ces deux projets ont été réalisés de façon distincte mais en complète synergie durant l'année 2013.

Organisation et déroulement du projet

Les deux projets ont été dirigés par un comité de pilotage constitués principalement d'agriculteurs. Des experts externes, notamment des services cantonaux, ont participé aux processus décisionnels.

Les études ont intégré différents processus participatifs, notamment avec la réalisation d'ateliers de consultation regroupant différents pôles d'intérêts (1 atelier sur Fribourg, 4 sur Vaud), des ateliers publics (2 sur Fribourg, 2 sur Vaud) ainsi que les états généraux du Parc consacrés au paysage.

Ce sont ainsi plus de 100 personnes qui se sont exprimées sur les qualités actuelles et attendues des paysages agricoles du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et des Alpes vaudoises voisines.

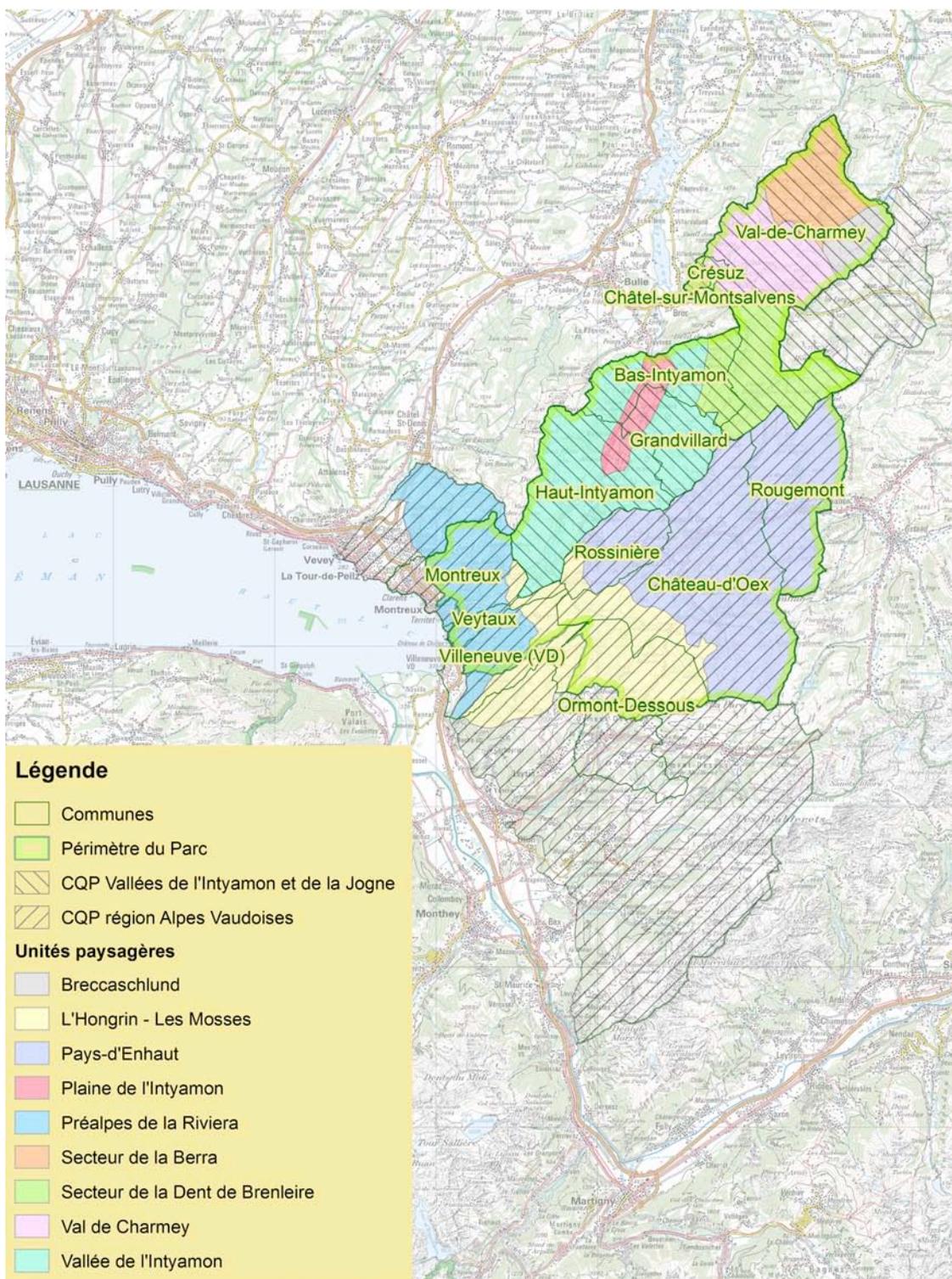
Périmètre et unités paysagères

Le périmètre traité par les études paysagères du projet de contribution à la qualité du paysage dans l'agriculture englobe l'ensemble du territoire du Parc, ainsi que les Alpes vaudoises jusqu'aux Dents de Morcles et une extension en projet à la commune de Jaun. Le présent document compile les informations des deux études relatives au périmètre du Parc.

Le périmètre du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut est découpé en 9 unités paysagères spécifiques (6 sur Fribourg, 3 sur Vaud) pour lesquelles une analyse plus fine a été réalisée en traitant des éléments suivants :

- Données générales
- Caractère général du paysage
- Qualité spécifiques, éléments identitaires
- Faiblesses, éléments dépréciatifs
- Tendances d'évolution

La description illustrée des unités paysagères fait l'objet d'un document annexe au présent document, intitulé *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères*.



Source : Office fédéral de topographie (5704002947)
© Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, juillet 2014

0 2.5 5 10 Kilometers



Figure 1 : Périmètre du Parc, des communes et des études CQP. Echelle - 1 : 400'000

La formation du paysage du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut¹

Le socle naturel du paysage : géologie et climat

D'un point de vue géologique le périmètre du Parc est rattaché à l'unité des Préalpes. Elles sont constituées de nappes de couverture qui se sont échappées du prisme d'accrétion lors de la formation des Alpes et ont été charriées sur plus de 100 km (au nord) sur l'avant-pays molassique. Elles se composent d'un enchevêtrement complexe de différentes couches sédimentaires et d'écaillés tectoniques et forment une unité géologique nettement distincte des Alpes. On distingue les Préalpes médianes plastiques qui, sous la poussée des Alpes, se sont plissées (p. ex. chaîne des Vanils, Moléson) et les Préalpes médianes rigides qui se sont brisées en écaillés (p. ex. la Gummfluh). Des roches des Préalpes inférieures (nappes Ultrahelvétiques) et de la nappe du Gurnigel sont présentes dans la partie nord-ouest du Parc (région au nord de Charmey).

Les processus glaciaires, aujourd'hui inactifs, ont profondément marqué le paysage par leur action d'érosion, de transport et de dépôt. Par abrasion et arrachement, les glaciers ont façonné la vallée principale de la Sarine (les collines de la plaine de l'Intyamon sont caractéristiques de ces processus d'érosion glaciaire), mais aussi creusé des vallées latérales (la Torneresse, les Recardets, Tissiniva Derrey, Nord de la Dent de Lys, Les Morveys), façonné des cirques et des verrous rocheux (La Chaudanne, La Tine) et accumulé de nombreux dépôts morainiques. Quelques blocs erratiques peuvent être observés dans le Parc (Les Envers, Les Echelettes, La Lécherette).

La topographie générale varie en fonction des caractéristiques géologiques : elle est douce dans les régions caractérisées par la présence de roches « tendres » comme les flyschs (p. ex. les secteurs La Berra, le fond des vallées de l'Intyamon et de la Jogne, Les Mosses, etc.), elle est plus prononcée dès que des roches plus dures comme les calcaires sont présentes (p. ex. Gummfluh – Rubli, Rochers de Naye. etc.). La nappe calcaire des Préalpes médianes est elle-même constituée de deux entités : les Préalpes médianes plastiques et les Préalpes médianes rigides. Ces contrastes géologiques se manifestent également au niveau hydrologique. Les zones de flysch et de dépôts morainiques sont peu perméables et permettent le développement d'un réseau hydrographique de surface bien structuré, ainsi que la formation de marais. Les régions calcaires (et gypseuses) sont naturellement propices aux phénomènes karstiques, avec des pertes et résurgences et un réseau hydrographique de surface irrégulier. Les formes les plus visibles de ces processus sont les lapiez, dolines, galeries et grottes, fréquents dans le périmètre.

De nombreux cours d'eau s'écoulent dans plusieurs directions à partir des différents massifs, qu'ils ont plus ou moins entaillés. La plupart présente un caractère naturel et imprègne le paysage, entre autres par des gorges sauvages (Sarine, Torneresse, l'Hongrin, La Jogne, Baye de Montreux) ou par des sinuosités plus calmes (Sarine). Aux endroits à faible pente, on observe également des plaines alluviales, comportant un lit mineur (dans lequel l'eau s'écoule toute l'année) et un lit majeur (lié aux phénomènes de crue) : Le Devant de L'Etivaz ou la Sarine à Château-d'Oex, aux Moulins et dans l'Intyamon.

Les systèmes torrentiels complets sont fréquents et les processus gravitaires de formation du paysage toujours très actifs, tels que les glissements de terrains, les éboulis et les éboulements.

Intimement liée aux conditions climatiques, en particulier aux fluctuations glaciaires, la végétation reprend ses droits à partir de 16'000 ans avant J.-C. lorsque les sols nus sont abandonnés par les glaces². Les premiers groupes humains qui ont fréquenté cette région, des chasseurs-cueilleurs dont la présence est attestée dès 11'500 ans avant J.-C. (notamment au Gros Mont et aux Ciernes Picat), sont confrontés à un paysage totalement différent : une forêt mixte de pins et de bouleaux s'est installée jusqu'à 1600-1700 m. La limite de la forêt s'abaissera ensuite encore de manière prononcée (fin du tardiglaciaire) jusqu'à l'ère postglaciaire, à partir de 9'700 av J.-C., qui verra s'établir des conditions « définitivement » favorables (voir ci-dessous). La forêt va alors connaître une forte croissance qui ne sera remise en cause que par le développement des activités des

¹ De nombreux éléments de ce chapitre et du suivant sont basés sur le volume Territoire et fonctionnement de la charte du Parc naturel régional Gruyère Pas-d'Enhaut. L'ouvrage de Gerber et al., 2010 est une source importante pour la description des milieux.

² Les éléments concernant l'évolution historique de la végétation et du peuplement sont repris de Crotti, 2005.

³ Les éléments concernant l'évolution historique de la végétation et du peuplement sont repris de Crotti, 2005. Dewarraf, 2008.

⁴ Ruffieux, 1999.

agriculteurs-éleveurs (cf chapitre suivant). La limite de la forêt oscille entre 1900 et 2000 mètres environ. Les différents groupes de chasseurs-cueilleurs peuplent toujours une région dont la forêt évolue : la dominance des noisetiers succède à celle des pins et bouleaux avant que s'implantent l'orme, le tilleul, l'érable et l'aulne. Le sapin fait son apparition dans le paysage forestier vers 7'000 ans avant J.-C., mais il ne devient prédominant que 2000 ans plus tard, alors que s'installe progressivement le hêtre. C'est à partir de 3'500 ans avant J.-C. que l'étage montagnard des Préalpes occidentales est dominé par l'association durable du hêtre et du sapin, modelant des paysages classiques de hêtraies à sapins qui ont perduré jusqu'à nos jours dans certains secteurs (et qui pourraient sensiblement se déplacer au cours de ce siècle selon les prévisions des climatologues).

Ce paysage naturel, essentiellement forestier en dessous de 2000 m, a été profondément modifié par la création anthropique des pâturages, mais il reste malgré tout source de nombreuses qualités des paysages actuels du Parc.

Le paysage des milieux naturels

Les Préalpes nord-occidentales constituent une zone de contact particulièrement riche entre le climat atlantique humide et le climat continental sec des Alpes centrales. Elles bénéficient de précipitations généralement importantes, car elles constituent la première zone de fort relief sur les courants humides venant de l'ouest. En bordure nord-ouest de la chaîne alpine, bordé par le Plateau, le Parc bénéficie d'un climat tempéré, influencé avant tout par le relief. Les hivers sont relativement froids, ponctués par de nombreuses périodes de gel et de neige; les étés sont de tièdes à chauds avec des orages relativement fréquents. Les températures diminuent avec l'altitude, sauf lors de situations de haute pression, en hiver, avec inversion thermique.

Ces paramètres climatiques ont une grande influence sur la végétation dont ils régissent les caractéristiques et la répartition. Le bioclimat général est de type forestier tempéré continental avec des feuillus et des conifères. Mais le Parc présente une très grande diversité de milieux, dans différents étages de végétation. Leur influence sur le paysage se conjugue avec celle de la géomorphologie. Sur le bas des communes du versant lémanique, on trouve des forêts de ravins ainsi que des forêts thermophiles d'éboulis pentus d'une grande richesse botanique (tilleuls et érables, présence marquée d'ifs et de houx à l'ombre des feuillus dominants). En prenant de l'altitude, on rejoint successivement :

- L'étage submontagnard (de 370 à 700 – 900 m), dominé par les hêtraies
- L'étage montagnard inférieur (de 700 à 1200 m) où se développe une forêt mixte de feuillus, dominés par le hêtre, le sapin blanc et l'épicéa
- L'étage montagnard supérieur, de 1000 à 1500 m, domaine des hêtraies à sapins avec des érablaies sur les pentes instables
- L'étage subalpin, celui de la pessière (épicéa), de 1350 à 1800 – 2000 m
- L'étage alpin au-dessus de 1800 – 2000 m, où, après que l'épicéa ait cédé un peu de place au pin de montagne, à l'arolle ou au mélèze, les landes et pelouses alpines succèdent aux arbres.

Les zones inexploitées par l'homme, dominantes au-dessus de 2000 m d'altitude ou de surface plus marginale dans les zones inférieures, gardent toute leur importance paysagère. Les forêts inexploitées, rares, ne se trouvent plus que dans des endroits isolés et impraticables, telle l'exceptionnelle forêt d'arolles du Lapé (forêt primaire), ou dans des stations où les conditions ne permettent pas la production de bois de rente (forêts le plus souvent secondaires). Les tourbières, les cours d'eau, et de nombreux autres milieux inexploités par l'homme présentent également des valeurs écologiques et paysagères exceptionnelles : biodiversité, structuration et diversité renforçant la qualité esthétique du paysage. Ces milieux sont très divers, des combes à neige de haute altitude aux pentes ensoleillées peu influencées par l'homme sur les coteaux, en passant par les pelouses maigres d'altitude (qui offrent le paysage le plus richement fleuri des Préalpes) et les divers éboulis, pierriers, parois rocheuses, dalles, lapiez, mégaphorbiaies aux végétations herbacées luxuriantes et autres pentes herbeuses. Tous présentent des qualités floristiques et paysagères particulières. Leur ensemble et leur interaction avec le paysage culturel (agricole et forestier) constituent une valeur paysagère exceptionnelle.

Cependant, de nombreux paysages perçus comme naturels sont issus de l'intervention humaine, des bas-marais aux prairies à narcisse, en passant par la lande acidophile. Même cette dernière, avec le rhododendron ferrugineux, plante symbolique du milieu alpin, est en effet en grande partie une formation secondaire résultant de défrichements anciens.

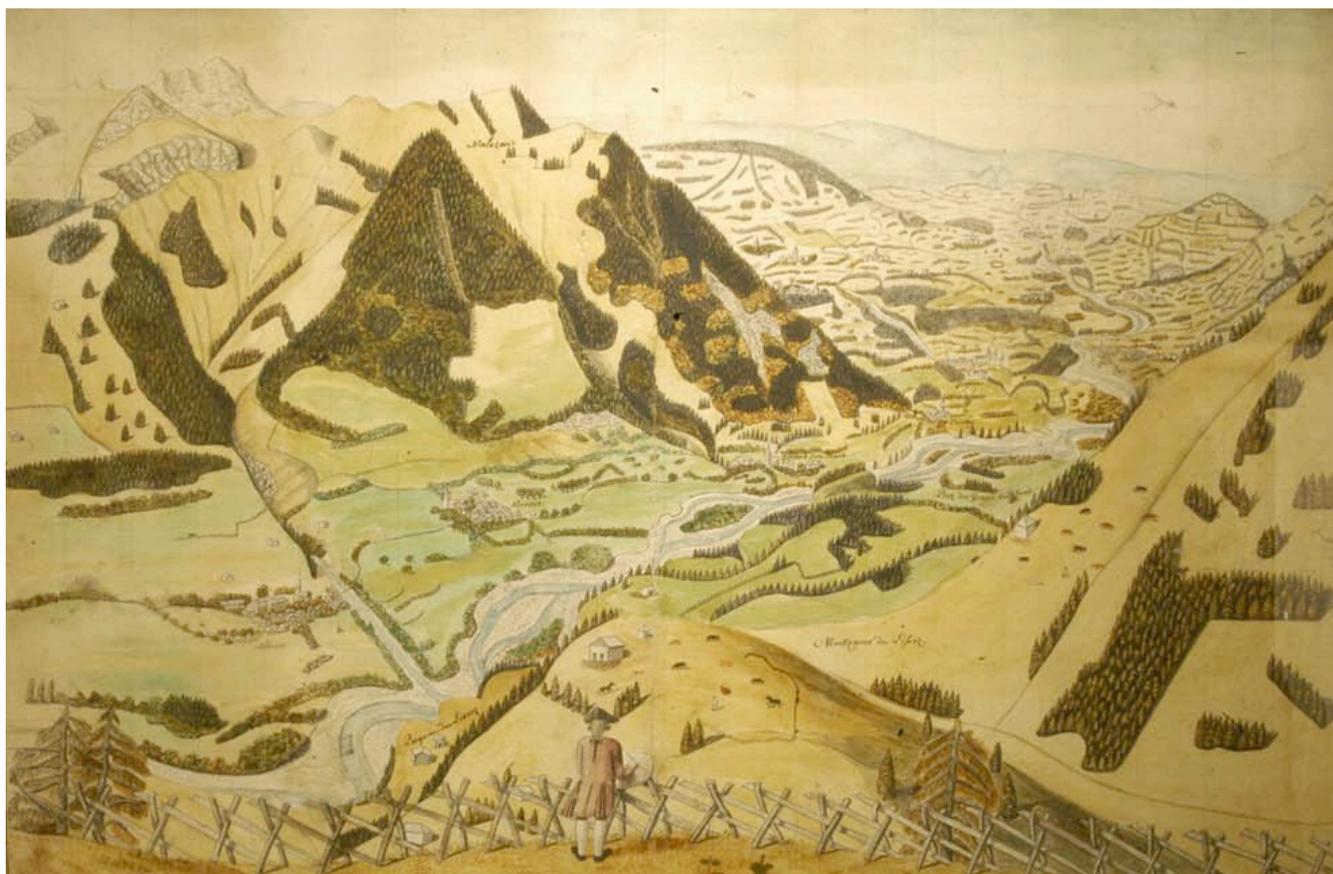


Figure 2 : Aquarelle de Abram David Pilet, fin du 18^e siècle, Musée du Vieux Pays-d'Enhaut. Parmi les premiers panoramas alpins, cette vue dans laquelle l'instituteur de Rossinière reproduit fidèlement la plaine et la vallée de l'Intyamon, entre Albeuve et Gruyères, montre une extension maximale du défrichement pour les herbages. La Sarine suit son libre cours dans une large zone alluviale. Les sommets rocheux commencent de susciter la curiosité des savants et des artistes, mais pour le voyageur ou le paysan, ce sont encore des régions effrayantes où l'on ne s'aventure pas. Cette époque charnière dans la perception de la montagne se lit très clairement dans les aquarelles d'Abram David Pilet : il dessine les sommets de manière reconnaissable, tout en stylisant encore légèrement. Par contre, il ne les nomme que rarement, contrairement aux villages et aux montagnes, qui désignent les alpages où on met le bétail à l'estive. Ici le Moléson est cité, mais mal placé. (Wezranowska, 2014. Communication de l'auteure)

Les premières transformations anthropiques du paysage

Ces paysages nous sont familiers parce qu'ils sont à la fois proches et largement répandus au point qu'ils nous semblent immuables, quasi éternels. Cette impression est due à leur construction : il y a toujours, selon un schéma répétitif, un chalet, des pâturages et des forêts, alentours ou au loin, et au fond des montagnes qui ferment l'horizon, en chaînes ou en cirque. Cette ordonnance paysagère confère une authentique impression de sérénité. On trouve ces paysages beaux ; on les ressent paradoxalement sauvages et paisibles. Il en ressort une idée de nature et d'éternité. Rien n'est plus trompeur. Ils ne sont ni naturels ni vieux. Ils sont presque entièrement dus à la main de l'homme et ne datent que de trois à quatre siècles ! [...] Ce sont des paysages fabriqués par l'homme pour l'homme et ses bêtes.³

L'impact humain sur le paysage devient significatif au 11^e siècle, mais quelques rares données scientifiques laissent supposer la création d'établissements agricoles et pastoraux à la fin de l'âge du bronze ancien, à partir de 1700 avant J.-C. (trouvailles isolées de hache en bronze au Pays-d'Enhaut), et peut-être quelques siècles plus tôt déjà, si on prend en compte les premiers défrichements mis en évidence dans la région du lac Noir vers 2250 avant J.-C.

Deux booms démographiques sont identifiés dans cette région de montagne. La véritable colonisation est liée à l'expansion démographique du 11^e siècle, avec les défrichements pour les cultures de subsistance, l'élevage du petit bétail et, déjà, l'existence attestée de grands alpages au-dessus de la limite des forêts : le prieuré clunisien

³ Dewarrat, 2008.

de Rougemont est fondé entre 1073 et 1085, à la fin du 12^e siècle le Breccaschlund et les vallons voisins forment le domaine alpestre de l'abbaye cistercienne d'Hauterive fondée en 1138, et la chartreuse de la Valsainte est fondée en 1294. Au 13^e siècle les comtes de Savoie intègrent *vacherins* et *serés* dans leurs festins du château de Chillon, le col de Jaman étant déjà fréquenté pour le commerce du fromage. Dès le 16^e siècle un nouveau boom démographique, allié à l'importance croissante de l'élevage bovin et de la fabrication du fromage, crée le paysage rural et montagnard actuel. En effet, l'exploitation des alpages durant les mois d'été a permis de décharger les pâturages des vallées et de stocker ainsi le fourrage indispensable pour l'hiver. Cette forme d'agriculture, avec de subtils systèmes de remue (et ses nombreuses constructions alpestres), permet l'optimisation de l'utilisation des potentiels de production fourragère constitués majoritairement par les surfaces d'altitude. Au fur et à mesure de son développement, ce système pastoral se spécialise en élevage bovin et permet d'accroître la densité de la population agricole des vallées, même si l'apport de bétail extérieur pour la saison d'estivage est une variable indispensable à son équilibre. L'invention du fromage à pâte dure, plus facilement conservable et transportable, lui a donné des ailes.

Dès le 15^e siècle, les pâturages de la région sont de plus en plus sollicités par le développement de la production de fromages, dont l'âge d'or se situe aux 17^e et 18^e siècles, avec exportations à l'étranger et instauration d'une *monoculture du fromage* façonnant durablement le paysage. L'essor économique dû à la production et au commerce du fromage crée ce que le Professeur Roland Ruffieux a nommé la *civilisation du gruyère* : *La Gruyère, région dotée d'une personnalité à plusieurs composantes – un paysage pittoresque, un écosystème pastoral, une race, une langue – est le berceau d'un fromage à pâte dure qui va porter son nom. Et c'est toute une société qui va s'organiser autour de cette production d'abord amorcée sur un mode rudimentaire puis érigée en artisanat codifié, avant de devenir un produit majeur de l'industrie alimentaire suisse*⁴. Au-delà de son impact déterminant sur le défrichement, cette intense activité dans les alpages et l'enrichissement de marchands a laissé des traces majeures dans le paysage et le patrimoine bâti : un ensemble remarquable de chalets d'alpage⁵, de granges, de caves. Les villages ont aussi été marqués par cette période comme en témoignent des bâtiments aussi prestigieux que la *Grande Maison* (Grand Chalet) de Rossinière (1754) ou la *Maison du Banneret* à Grandvillard (1666). Les échanges commerciaux liés au fromage (exportation vers Lyon et Turin) ont provoqué un développement des voies de communication avec la construction d'ouvrages tels que les ponts (pont couvert de Lessoc de 1667, pont de la Tine de 1785) et l'amélioration de chemins comme les sentiers muletiers du col de Jaman.

Jusqu'au milieu du 20^e siècle, des moyens de transports limités et l'absence de machines et de produits phytosanitaires engendrent une exploitation agricole, certes intensive en main-d'œuvre et orientée vers le marché, mais relativement extensive d'un point de vue écologique. Reposant sur des prairies dites naturelles (sans labour, ni semences, mais avec une fumure par les engrais de ferme), un agro-écosystème particulier s'est mis en place, avec la formation de prairies et de pâturages riches en espèces et une diversité de milieux constitutive de la qualité du paysage.

La plupart des prairies humides et des bas-marais sont issus du défrichement de forêts humides. Ces biotopes sont souvent riches en orchidées. Leur entretien exige une fauche ou une pâture régulière, faute de quoi la forêt finit par s'installer à nouveau. Il en va de même des nombreux *prairies et pâturages secs* répertoriés à *l'Inventaire fédéral PPS*, riches en espèces floristiques et en insectes : leur préservation est en effet directement liée au maintien de l'exploitation agricole traditionnelle qui est à leur origine.

Le narcisse à fleurs rayonnantes, espèce emblématique des Préalpes occidentales, est également typique des prairies de fauche de montagne. En mai, il fleurit en masse dans les hauts de Montreux, le sud du canton de Fribourg et le Pays-d'Enhaut. Il a contribué à une véritable notoriété touristique de ces régions où *la neige de mai* a attiré de très nombreux admirateurs durant un siècle, de la Belle Epoque aux années 1970, au point qu'*aller aux narcisses* est une activité faisant partie du patrimoine culturel du canton de Vaud⁶. Depuis une dizaine d'années, diverses actions sont entreprises pour préserver cette fleur et faire revivre le patrimoine qui lui est associé.

⁴ Ruffieux, 1999.

⁵ Dans le périmètre de l'étude fribourgeoise, on recense 619 chalets d'alpage soit environ 50% des chalets d'alpage fribourgeois, dont 239 intégralement couverts en tavillons (Anderegg, 1996).

⁶ Service des affaires culturelles, canton de Vaud.

Le passage d'une exploitation relativement extensive à une utilisation plus intensive (augmentation de la productivité avec engraissement naturel ou chimique accru) ou, à l'inverse, l'abandon des parcelles les moins productives, sont deux phénomènes simultanés qui ont conduit à une rapide et récente raréfaction de ces précieux milieux liés à une agriculture dite traditionnelle (cf chapitre suivant).

Malgré la très ancienne colonisation par l'homme et le défrichage systématique des terres intéressantes pour l'élevage ou les cultures, la forêt couvre encore une large part des paysages du Parc. Présente dans les nombreux endroits raides, peu accessibles, instables, peu fertiles ou garantissant de longue date une protection des zones habitées, la forêt dessine un paysage de mosaïque entre herbages et rochers. Sa présence souligne à la fois l'histoire de ce paysage culturel et ses éléments géomorphologiques : lignes des cours d'eau, ruptures de pente, orientation des versants, zones d'éboulis et de rochers.

Urbanisation et infrastructures

Dès la première moitié du 19^e siècle, après la publication de *La nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau (1761) dont les amours s'ébauchent dans le cadre idyllique du col de Jaman, le tourisme s'impose progressivement comme une ressource économique. Les hauts de la Riviera deviennent une destination romantique privilégiée, ce qui implique la construction d'hôtels à l'architecture remarquable (notamment Caux et Les Avants) et des infrastructures de transport très audacieuses (train à crémaillère et funiculaire). La Gruyère et le Pays-d'Enhaut sont également intégrés dans ce mouvement (cf les hôtels de la Belle époque de Montbovon et Charmey). Le développement touristique induit la réalisation d'un réseau de transport public : après les diligences (routes carrossables Bulle – Charmey et Bulle - Château-d'Œx au 18^e siècle), le train marque l'explosion du développement touristique au début du 20^e siècle : le Montreux – Oberland bernois (passant par Allières et Montbovon) et les chemins de fer de la Gruyère.

Les atteintes d'hier peuvent constituer le patrimoine d'aujourd'hui, à l'exemple de ces infrastructures de transports, du défrichage à l'origine de la diversité et de la typicité du paysage actuel, des grands bâtiments hôteliers construits à l'aube du 20^e siècle (Montbovon, Charmey, Château-d'Œx), du préventorium des Ciernes d'Albeuve, des réalisations pionnières et majeures de l'hydroélectricité ou des routes d'alpage (chemins d'amélioration foncière) à la base du nouvel essor de l'économie alpestre.

Les paysages du périmètre sont le reflet d'une évolution qui, depuis la Seconde Guerre Mondiale, a intégré de nombreux éléments pouvant être considérés comme des atteintes (notamment si on se réfère à la grille d'analyse des qualités naturelles et paysagères des parcs naturels telle que proposée par l'OFEV) :

- Usage de nouvelles technologies (ayant un impact différent et souvent plus violent sur l'environnement et le paysage)
- Développement de la construction d'infrastructures et de bâtiments liés au tourisme, éclosion d'un bâti de résidences secondaires, plus ou moins bien intégrés aux villages et hameaux, avec intégration de nouveaux usages de consommation de l'espace : remontées mécaniques, manifestations sportives ou touristiques, loisirs de plein air toujours plus diversifiés
- Développement des axes de transports, de l'urbanisation (avec de nouveaux quartiers résidentiels) et d'une certaine industrialisation (celle liée au bois ayant fait place à des zones d'activités industrielles et commerciales moins intégrées à l'économie des ressources endogènes)
- Corrections importantes et presque généralisées des cours d'eau, production d'énergie hydraulique, lignes à haute tension, extension de l'exploitation des gravières et carrières
- Place de tir, etc...

L'agriculture, évolution et situation actuelles

La première loi fédérale forestière (1901) puis la législation fédérale sur l'aménagement du territoire (1969-1979) ont défini un cadre déterminant, dans lequel s'est inscrite l'évolution récente de l'agriculture.

En délimitant strictement les limites de l'aire soumise au régime (de protection) forestier, la première a eu deux incidences majeures sur le paysage :

- La forte diminution des forêts parcourues, plus clairsemées, qui caractérisaient les paysages de montagne jusqu'au début du 20^e siècle ;
- La reprise des droits de la forêt, par plantation ou le plus fréquemment par abandon de l'exploitation agricole, sur les surfaces défrichées les moins intéressantes agronomiquement et/ou les plus importantes pour les fonctions de protection de la forêt.

La loi sur l'aménagement du territoire a, quant à elle, initié une distinction légale de l'affectation agricole du sol, tant pour des motifs de protection de la fonction productive de l'agriculture (valeur productive du paysage⁷) que pour des questions de protection du paysage (valeurs esthétique, d'habitat, de loisir, mais aussi identitaire et patrimoniale, marchande et biologique).

L'agriculture est par ailleurs un secteur soumis à une restructuration constante depuis le milieu du 20^e siècle, avec une diminution très importante de la main-d'œuvre agricole. A titre d'exemple il y avait 236 exploitations agricoles dans la commune de Château-d'Oex en 1955 et 89 en 2011... Cette restructuration de l'agriculture a été couplée à une forte diminution de la population agricole : le nombre de *bras* disponibles pour entretenir une même unité de surface a fortement régressé. Alors qu'on s'imagine fréquemment que *l'exode agricole* appartient au passé il convient de souligner que cette évolution discrète, mais continue, n'a pas cessé :

- Ces vingt dernières années le nombre d'exploitations agricoles des communes du Parc (y compris les secteurs hors périmètre) est passé de 549 à 309 (- 43.7 %), soit en moyenne la disparition de plus de 10 exploitations par an !
- Durant la même période (1990-2012) les emplois agricoles ont passé de 1410 à 797 (- 43.5%), soit une perte de plus de 613 emplois (28 par an) !

Cette évolution récente tend à une polarisation défavorable à la diversité écologique et paysagère de l'espace agricole : intensification des zones les plus productives (y compris développement des accès) et extensification problématique ou abandon des zones les moins rentables (moutons, reforestation naturelle ou volontaire des prairies et pâturages maigres). L'avenir de l'agriculture reste incertain : dépendance accrue des politiques publiques alors que la pression économique et la dérégulation du secteur agricole menacent les formes traditionnelles d'exploitation.

En vallée les herbages agricoles d'aujourd'hui sont composés majoritairement de prairies et pâturages gras. Ils présentent souvent un aspect fleuri, paysagèrement attractif, mais leur biodiversité est relativement limitée : la composition floristique des prairies grasses varie fortement selon le mode d'exploitation et l'intensité de l'utilisation. Les prairies humides et les bas-marais sont sensibles à l'intensification de l'exploitation agricole (drainages, engraissement) ou à son abandon. Les prairies à narcisses ont également fortement régressé pour les mêmes raisons ou en conséquence de la construction des terrains concernés (urbanisation et infrastructures).

Beaucoup de milieux maigres et secs sont menacés par une intensification de la fumure ou par l'embuissonnement et l'enrésinement, parfois avec une pâture extensive par les moutons. Dans ce cas également, la protection ne peut être effective que si elle repose sur un partenariat avec les agriculteurs.

⁷ Voir la note 9, page 11.

L'évolution récente du paysage : occupation du sol

Les statistiques de l'occupation du sol donnent des indicateurs intéressants sur les fondamentaux du paysage physique actuel du périmètre⁸ :

Surfaces boisées	Alpages	Prairies naturelles, pâturages locaux	Autres surfaces agricoles	Surfaces d'habitat et d'infrastructure	Surfaces improductives
Année 2004					
22'918 ha	18'359 ha	4'704 ha	319 ha	2'299 ha	6'978 ha
41.2 %	33.0 %	8.5 %	0.6 %	4.1 %	12.6 %
Evolution 1980 – 2004 (ha)					
+ 1298 ha	- 797 ha	- 312 ha	- 81 ha	+ 432 ha	- 540 ha
Evolution 1980 – 2004 (%)					
+ 6.0 %	- 4.2 %	- 6.2 %	- 20.2 %	+ 23.1 %	- 7.2 %

Tableau 1 : Utilisation du sol en 2004 et évolution 1980 - 2004. OFS, 2013

L'extension maximale des défrichements et de l'exploitation intensive des forêts (flottage du bois) date du 19^e siècle. La plupart des forêts sont toujours exploitées plus ou moins intensivement ou entretenues comme forêts protectrices. Depuis le début du 20^e siècle, l'extension de la forêt est toutefois permanente dans les Préalpes, au risque de menacer, aux yeux de certains observateurs, l'équilibre paysager de cette mosaïque par la *fermeture du paysage*.

Entre 1980 et 2004 :

- les surfaces agricoles ont encore sensiblement régressé dans les communes du périmètre : perte de 797 ha d'alpages et de 312 ha d'herbages ou cultures liées aux exploitations de base (cf tableau 1).
- ces terres agricoles ont été principalement vouées aux surfaces construites ou réaffectées à l'aire forestière.

Les statistiques montrent que ce phénomène de fermeture du paysage n'a pas cessé avec l'introduction des paiements directs pour les terrains en pente ou pour les compensations écologiques. Dans le cadre de son projet *teneurs de troupeaux de service* (phase de gestion 2012 – 2015), le Parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut a réalisé un inventaire des prairies et pâturages embuissonnés d'importance régionale. 221 secteurs en cours d'embuissonnement ont été répertoriés au moyen d'orthophotos dans le périmètre du Parc correspondants à une surface totale de 945 hectares.

De ce point de vue le maintien d'une agriculture solide est le garant d'un paysage ouvert et attractif.

Le paysage dans les documents de référence (données de base)

Le paysage protégé

Selon les différentes références de planification, protection ou projets régionaux disponibles, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut présente clairement une qualité paysagère élevée.

La région du Parc joue un rôle considérable pour la préservation de la diversité biologique au niveau cantonal et national, en abritant de nombreux milieux naturels et espèces végétales et animales, dont une part importante est rare ou menacée. De nombreux types d'inventaires confirment et protègent ces différents aspects. Leurs

⁸ Les données concernent l'ensemble des communes du Parc, y compris leurs secteurs non intégrés dans le périmètre (Montreux, Veytaux, Villeneuve et Ormont-Dessous).

périmètres se recoupent en partie. Ainsi, certains secteurs d'importance particulière peuvent figurer à cinq voire six inventaires différents. La qualité paysagère du Parc constitue (ou provient du fait que ce territoire est) un réservoir important du point de vue de la protection nationale et cantonale de la nature et des sites : la **valeur biologique**⁹ du paysage domine. Ce constat est également confirmé dans les plans directeurs cantonaux et plus particulièrement les *réseaux écologiques cantonaux*.

Le paysage enjeu d'aménagement

L'aménagement du territoire, qui repose sur la séparation entre zone agricole et zone constructible, attribue au paysage des valeurs plus variées que la protection du paysage proprement dite.

La qualité du paysage est aussi un des éléments de base de l'attractivité touristique et résidentielle du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut : cette affirmation peut aujourd'hui être considérée comme une des orientations de l'aménagement régional (projet Alpes vaudoises 2020, schéma directeur du tourisme gruérien, orientations actuelles de l'ARG, Parc naturel régional) : selon ces références, les **valeurs marchande et de loisir** du paysage sont de première importance.

Les tendances de l'évolution de l'habitat, selon les plans de zones relativement généreux en zones à bâtir de la plupart des communes concernées et en corrélation directe avec la proximité de l'agglomération bulloise et des axes de transit vers l'agglomération fribourgeoise et de la Riviera, expriment également la **valeur d'habitat** du paysage. Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut se réfère également à cette dernière.

Les éléments relatifs à la **valeur identitaire et patrimoniale** du paysage ne sont pas seulement mis en avant par le Parc naturel régional : ils sont également très présents dans l'imaginaire local et de nombreuses publications. Attestés par les inventaires nationaux des voies de communications historiques, IVS, des sites construits, ISOS, et par le patrimoine culinaire (fondue, bûnichon, etc.) ces éléments sont également présents de manière transversale dans les projets touristiques ou certains IFP et réserves naturelles, ceci en grande partie grâce à la force évocatrice de l'économie alpestre (la fabrication de fromage d'alpage et son cortège de biens culturels, matériels ou immatériels).

C'est également cette tradition vivante et la référence omniprésente à l'agriculture qui introduit, dans le sillage du Gruyère AOP, de L'Étivaz AOP, du Vacherin fribourgeois AOP et des produits de terroir, la **valeur productive** du paysage, bien que, en dehors de la charte du Parc naturel régional, cette valeur soit le plus souvent implicite, et par conséquent relativement marginale, dans les documents de référence des collectivités publiques¹⁰.

En résumé il y a convergence pour affirmer que la haute qualité générale des paysages du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut repose sur l'équilibre entre un paysage préalpin naturel et un patrimoine rural bien conservé, avec une agriculture de montagne traditionnelle vivante. Cependant, en dehors de cette affirmation très générale les références aux paysages agricoles sont relativement rares, sinon pour la mise en évidence de l'importance accordée au patrimoine gruérien.

Le Parc naturel régional accorde une importance particulière à l'ouverture du paysage : prairies et pâturages sont constitutifs de la mosaïque paysagère qualifiant le cadre de vie, l'équilibre esthétique et l'identité du Parc. Outre la connaissance et la protection des milieux naturels, deux objectifs stratégiques fixés dans la charte et les contrats de parc avec les communes contiennent des références explicites au paysage :

- *Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage rural et villageois*
- *Promouvoir une agriculture de type familial et un paysage agricole ouvert et diversifié.*

⁹ Droz et al., 2009 ont identifié huit valeurs paysagères récurrentes, qui construisent les postures d'un individu face à un paysage. Ces valeurs correspondent aux fonctions que les agents sociaux attribuent au paysage et aux enjeux qu'ils y placent. Une posture individuelle peut être décrite en pondérant les différentes valeurs paysagères, selon l'importance qui leur sont attribuées. Nous avons repris ces huit valeurs pour décrire les représentations du paysage prépondérantes dans les références et exprimées lors de l'analyse sensible.

¹⁰ Cette valeur productive est bien présente dans le projet de plan directeur forestier de l'Est vaudois, mais ce document sectoriel n'a pas été pris en compte dans le cadre de ce diagnostic paysager.

En conclusion on constate que les seules références permettant d'identifier précisément quelques critères de qualité spécifiques aux paysages agricoles du périmètre sont de deux ordres :

- L'intégration ou le maintien dans ces paysages d'une diversité de structures, avec des surfaces et réseaux proches de l'état naturel (mot clé : biodiversité)
- La préservation ou le développement de la qualité du bâti agricole traditionnel (mots clé : chalets d'alpage et toitures en tavillon).

Globalement l'analyse des documents de référence démontre que le paysage de ces régions est considéré comme bien conservé, notamment grâce à une économie laitière et alpestre dynamique, autour de la production fromagère des villages et des alpages, ainsi que grâce à des vastes surfaces protégées à divers titres.

Analyse de la dimension sensible du paysage

Evolution des usages sociaux du paysage

L'attractivité des paysages du Parc naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut est indissociable de leur histoire : elle a non seulement conduit à la création des différentes stations et sites touristiques dès le XIXe siècle, mais elle est aussi une qualité et une condition apte à assurer le succès actuel du tourisme de cette région, de l'image de ses produits et de la valeur symbolique de ce territoire au niveau des cantons, voir au niveau national.

Ce succès est lié à la représentation du paysage autant qu'aux qualités objectives, physiques, de l'espace géographique concerné. Ceci est particulièrement frappant pour l'image que la société se fait de la montagne. C'est seulement à partir de 1750 que la montagne fait l'objet d'observations et de conquêtes. Avant, elle était considérée comme un espace mythique et inhospitalier. Depuis la fin du XIXe siècle le panorama offert depuis les sommets est très prisé. Les Préalpes vaudoises offrent des conditions exceptionnelles pour proposer ce spectacle et en tirer profit : elles sont relativement accessibles et donnent à voir à la fois les Alpes et le Léman, dans un cadre bucolique. Ainsi la Riviera et les Alpes vaudoises sont un cadre privilégié de cette mutation de la vision de la montagne, dont elles ont également été le théâtre avec les Romantiques (Rousseau et Byron).

Dès cette époque ce sont la montagne idéalisée du bon peuple de bergers (le village suisse) et la montagne sublimée, témoin de la puissance et de la beauté de la nature, qui prédominent les représentations sociales des visiteurs, influençant les représentations que les populations locales ont d'elles-mêmes et de leur paysage. Une économie importante se construit sur la base de ces représentations.

Une analyse succincte des représentations des Préalpes dans la présentation actuelle qu'en font les acteurs du tourisme montre que les deux pôles précités demeurent les fondamentaux de la représentation du paysage de ces régions, et les analyses des tendances de consommation tendent à démontrer que le renforcement des atouts et spécificités du territoire alliant *authenticité, vraie vie à la montagne* et *montagne espace naturel de liberté* constituent des chances pour le positionnement économique de ces espaces touristiques comme pour la commercialisation de leurs produits agricoles.

Ces images nous sont familières... On rencontre ces paysages aussi de plus en plus dans le monde virtuel comme celui de la publicité pour des offices du tourisme et surtout sur les produits alimentaires. Autrefois sur les plaques et boîtes de chocolat et de nos jours un peu partout, dans les grandes surfaces ou à la télé, pour vendre des produits du terroir tels que le fromage, en premier, mais aussi la charcuterie et les produits laitiers bien sûr. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que ces paysages sont typiques et typés, parce que ce sont les nôtres... C'est un capital identitaire, patrimonial et commercial¹¹.

Il faut souligner qu'il y a une relation entre les représentations paysagères véhiculées par les arts, le marketing touristique ou les organisations de protection de la nature (pour ne citer que les plus visibles) et le paysage pratiqué par tout un chacun : *les schèmes de perception paysagers, culturellement construits à partir du paysage remémoré, permettent l'expérience du paysage pratiqué¹².*

¹¹ Jean-Pierre Dewarrat, 2008.

¹² Droz et al., 2009.

Les représentations actuelles du paysage du périmètre sont donc imprégnées par :

- l'importance unanime accordée aujourd'hui au patrimoine alpestre, considéré, tant par la population que par les autorités, comme constitutif de l'identité régionale, tout comme celle attribuée aux paysages et traditions qui témoignent de l'économie pastorale et fromagère (avec la figure de l'armailli gruérien, initialement imprégnée par le mythe du bon sauvage, qui s'impose dans l'imaginaire collectif durant la deuxième moitié du 19^e siècle et s'affirme comme un pilier de l'identité régionale¹³) : prépondérance de la **valeur identitaire et patrimoniale** du paysage
- la mise en scène des paysages naturels, sauvages, dans lesquels chacun peut se *ressourcer* et *s'aventurer* ; le capital de sympathie témoigné par la population urbaine aux grands espaces protégés et au retour des grands prédateurs : prépondérance des **valeurs sacrées et de loisir** du paysage.

Enfin l'*intervisibilité*¹⁴ a évidemment joué un rôle prépondérant dans la représentation sociale du paysage des Alpes et Préalpes. La persistance des qualités du grand paysage lointain garantit la notoriété des panoramas, par leur **valeur esthétique** ou plus encore par leur **valeur sacrée**, mobilisées lorsqu'une personne contemplant un paysage se sent en communion avec la nature ou subjuguée par sa grandeur. Ainsi le succès de points de vue sommitaux, tels que les Rochers de Naye, le Moléson, la Berra ou Vounetz, mais aussi de points de vue particuliers, comme de Charmey en direction du Moléson ou Château-d'Oex en direction de la Gummfluh, est une constante, même si le paysage proche peut avoir subi des mutations importantes. Le dégagement de points de vue (ou la création d'un sentiment de plus grande intimité) dans les paysages proches est ainsi également un enjeu de plus en plus important pour la qualité paysagère des sites touristiques ou des zones fréquentées par les habitants (habitat, trajets quotidiens, loisirs).

Convergences et divergences des perceptions actuelles des acteurs régionaux

Le processus participatif du projet a été décrit au chapitre *Organisation et déroulement du projet* de l'étude : au total ce sont plus de 100 personnes qui ont été entendues au sujet de la qualité des paysages des périmètres des études. Il est intéressant de relever que les différences entre les acteurs consultés s'expriment plus dans l'intensité accordée à l'un ou l'autre élément perçu comme positif ou négatif dans le paysage du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut que dans le choix de ces éléments. En effet les choix des uns sont généralement admis sans contradiction par les autres. De même, le classement de photographies a souvent montré de bonnes convergences entre les groupes, indépendamment de leur composition.

Les acteurs mobilisent généralement des valeurs identitaires et patrimoniales semblables, de même que les valeurs esthétiques, avec toutefois une intensité sensiblement différente. Ainsi les agriculteurs mobilisent les valeurs productives du paysage au premier plan : lors des exercices avec photos un paysage pourra être recalé de plusieurs rangs parce que les terres agricoles sont difficiles à travailler ou mal soignées. Un paysage apprécié relativement unanimement laisse par exemple quelques agriculteurs dubitatifs parce que l'herbe y est « dure » (peu appétante pour le bétail). Cette posture est d'autant plus fréquente là où l'agriculture est forte. Elle pourrait conduire à relativiser l'intérêt paysager de petites structures (arbres isolés, bosquets par exemple) car ces dernières pourraient d'une part préfigurer ou illustrer la « déprise » agricole et la fermeture du paysage et d'autre part illustrer des difficultés supplémentaires à l'exploitation des herbages. Nous remarquons également avec intérêt que la majeure partie des participants sont tout à fait conscients qu'ils peuvent mettre en avant différentes qualités paysagères selon les circonstances. Les agriculteurs expriment par exemple sans problème les préférences potentielles des touristes. Un groupe distinguait quant à lui ses préférences pour le cadre de vie ou paysage quotidien (avec une valeur plus élevée aux éléments agricoles du paysage) et ses préférences pour les loisirs et le ressourcement (avec une valeur plus élevée aux paysages plus naturels et moins accessibles).

¹³ Cf notamment Patrice Borcard, in *L'ancien Comté de Gruyère, une culture, des fromages*, Association de l'ancien comté de Gruyère, patrimoine et culture Gruyère – Pays-d'Enhaut – Saanenland, 2008 et *Projet Compétence paysage* du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, *Contributions historiques et analytiques autour de la perception du paysage*, document en cours de rédaction, 2013.

¹⁴ Association de tout ce qui peut être vu par le regard à un endroit donné (Droz et al., 2009).

Indépendamment de ces différences d'intensité, plusieurs éléments sont ressortis relativement fréquemment. Dans une très grande majorité des cas ces éléments positifs ou négatifs du paysage semblent faire l'unanimité : ce sont les forces et faiblesses intégrées dans la description de chaque unité paysagère (voir le document parc *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères*).



Figure 3 : Ateliers participatifs : agriculteurs, forestiers, autorités communales, acteurs du tourisme et autres personnes ressources expriment ce qu'ils perçoivent comme qualités paysagères.

Une des remarques qui est souvent ressortie lors des ateliers de consultation régionaux, est le fait que les paysages présentés aux participants n'étaient pas assez « vivants », qu'il s'agisse de bétail à la pâture ou de travaux dans les champs par exemple. Les prés et pâturages fleuris ainsi que la diversité botanique sont également souvent cités en tant qu'éléments identitaires et patrimoniaux.

Bien que de très nombreux facteurs influent sur la sensibilité des individus face au paysage, il est intéressant de relever que certains de ces facteurs ont des incidences relativement différenciées d'une unité paysagère à l'autre. L'étude paysagère du projet de contribution à la qualité du paysage de la région des Alpes vaudoises a montré que dans le cas du Pays-d'Enhaut et de l'Hongrin Les Mosses, les gens se sentent spécialement proches des agriculteurs et directement concernés par leur situation. Cela provient de la proximité entretenue avec ces derniers (environ 20% de la population peut être considérée comme *agricole*) et de la place et l'importance que prennent les paysages agricoles dans cette région. Ainsi les valeurs mobilisées par les acteurs non agricoles de ces régions sont très proches de celles mobilisées par les agriculteurs.

Finalement quelques éléments qui ne sont pas en lien direct avec les paysages ruraux ont été évoqués par les participants lors des ateliers régionaux. Il s'agit par exemple des lacs, barrages et grosses infrastructures routières, ou des animaux sauvages, éléments qui ont évidemment leur place dans la perception des paysages du Parc naturel régional, mais que nous n'avons pas repris dans la description qualitative des unités paysagères, centrée sur les paysages agricoles.

Synthèse : forces, faiblesses, opportunités et risques du paysage

Un consensus : un paysage de haute qualité

Tous les acteurs reconnaissent la haute valeur paysagère comme un élément déterminant de la spécificité régionale et de l'économie touristique du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut.

Un paysage agricole aux valeurs multiples

La définition d'objectifs paysagers et de mesures propres à favoriser la qualité paysagère dans l'agriculture (CQP) doit répondre aux attentes de la population locale et de la société (tourisme, aménagement du territoire, protection de la nature). Elle s'inscrit en conséquence dans le cadre des orientations et valeurs paysagères identifiées à ce jour, considérant des attentes et valeurs diverses et parfois contradictoires envers le paysage. La phase d'analyse sensible de l'étude a permis de tenir compte de cette diversité autant que des impératifs techniques et économiques de l'agriculture du périmètre.

Très complémentaire à l'analyse documentaire dans la mesure où les valeurs identitaires, esthétiques et productives du paysage y sont beaucoup plus fréquemment ou intensément mobilisées, l'analyse sensible ne révèle pas de contradiction ou de conflit d'intérêt par rapport aux documents de référence concernant le paysage du périmètre (voir forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque unité paysagère dans le document annexe *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères*). Elle souligne par contre la nécessité d'appréhender le paysage agricole comme un tout lié à la cohérence du système agro-pastoral qui est à sa source. Il s'agit notamment de veiller à la complémentarité, et à l'interdépendance, entre la productivité des exploitations agricoles et le maintien en exploitation des surfaces marginales ou le maintien et le développement des éléments particuliers qui contribuent à la qualité du paysage. Il en va de même de l'interdépendance entre le cycle des nutriments (l'utilisation des engrais de ferme conforme à des plans de fumure équilibrés) et le maintien d'un système agropastoral suffisamment dense pour que l'agriculture régionale puisse remplir les fonctions qui sont attendues d'elles : une extensification généralisée de l'agriculture n'est ni souhaitée par les acteurs régionaux ni souhaitable en terme de qualité paysagère¹⁵.

Des forces et faiblesses qui reposent sur un large consensus

De manière générale, ce qui est perçu comme positif:

- la présence de l'agriculture dans le paysage et la lisibilité de sa fonction de production
- l'intervisibilité élevée (pentes et montagnes *données à voir*, paysages ouverts, succession des plans)
- la proximité et l'interaction avec les éléments et dynamiques naturels (paysage *proche de l'état naturel*)
- la diversité et la mosaïque (ou l'alternance) des structures (en particulier la forêt, les herbages et autres terres agricoles, les rochers et autres milieux naturels, les constructions humaines intégrées) et l'organisation harmonieuse de celles-ci
- les mosaïques des prairies fauchées (avec décalage des coupes) et des pâturages
- le bâti rural traditionnel
- les prairies et pâturages fleuris
- les alpages et leur patrimoine alpestre
- les éléments « vivants », dans le domaine agricole (travaux dans les prés, bétail et animaux de ferme, jardins potagers, etc...) ou dans l'espace des loisirs (promeneurs, etc)
- la diversité des motifs naturels ou culturels (par exemple arbres isolés, abreuvoirs et clôtures en bois).

¹⁵ Il convient toutefois de mentionner que cette attente générale peut être en contradiction avec des objectifs particuliers de protection, comme le montrent les difficultés de définir des contrats d'exploitation dans le site marécageux d'importance nationale des Mosses, compte tenu des impératifs de gestion des engrais de ferme confrontés par les agriculteurs.

Ce qui est perçu comme négatif :

- la trop forte pression de l'urbanisation
- le mitage du paysage¹⁶
- le bâti moderne peu ou mal intégré
- les infrastructures routières et de télécommunication les plus invasives visuellement
- les interventions importantes sur le milieu (gravières et carrières)
- la déprise agricole (embuissonnement, fermeture du paysage et abandon des bâtiments traditionnels).

Sachant que le paysage proche de l'état naturel est protégé par la législation générale et par de nombreux inventaires de protection nationaux ou cantonaux et que la législation sur l'aménagement du territoire va tendre à être plus restrictive ces prochaines années (révision LAT, loi sur les résidences secondaires) il semble que les menaces principales qui pèsent sur le paysage agricole du Parc naturel régional pourraient être liées à la politique agricole elle-même. Une pression trop forte sur le revenu agricole, ou autrement dit une politique engendrant la poursuite ou l'accélération de l'agrandissement des exploitations agricoles (donc la disparition d'une partie d'entre elles), engendrerait en effet des impacts dommageables à la qualité du paysage : intensification de la productivité des terrains les plus intéressants (avec la disparition de tout un cortège de qualités paysagères) et perte de diversité par extensification des autres terrains, avec en particulier l'abandon de l'entretien des terrains les moins intéressants, la fermeture du paysage, et la dilution de l'identité culturelle de la région liée à son agriculture.

Les opportunités pour le développement de la qualité paysagère sont celles de l'attachement de la population et des autorités à l'agriculture régionale et à la convergence des intérêts pour une telle qualité. Avec la promotion d'une agriculture productrice de valeur ajoutée régionale liée à des produits spécifiques (AOP, spécialités de terroir et/ou biologiques), avec le développement des prestations non marchandes de l'agriculture (biodiversité, réseaux écologiques notamment) et avec la volonté de développer le tourisme 4 saisons (y compris diversification de revenu pour certaines exploitations agricoles). Le cadre donné par le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut crée des conditions plutôt favorables pour saisir ces opportunités et communiquer sur le projet de contributions à la qualité du paysage. Par ailleurs plusieurs projets spécifiques en cours au niveau du Parc pourront directement être renforcés par ce projet et réciproquement, par exemple : projet *compétences paysage*, projet *relais-info paysage, nature et patrimoine*, projet *prairies et pâturages embuissonnés*, projet *agri-tourisme* et projet *arbres fruitiers haute tige*.

Objectifs paysagers et mesures

Evolution souhaitée et objectifs paysagers

L'évolution souhaitée du paysage agricole consiste à maintenir, voire développer, ses spécificités régionales et ses qualités particulières, telles que décrites dans le document annexe *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères*. Elle est exprimée dans une vision paysagère et des objectifs paysagers adoptés non seulement par les porteurs de projet CQP, mais également par le conseil du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (séance du 5 décembre 2013). La coordination avec les autres projets à impact paysager sur l'espace rural pourra ainsi être facilitée par le Parc naturel régional, en accord avec les porteurs de projet. Le Parc développera également certainement de nouveaux projets spécifiques contribuant aux objectifs paysagers et il assurera un effort de communication important sur ce sujet, élément indispensable à la bonne compréhension et à la mise en œuvre des mesures préconisées.

¹⁶ La notion de mitage du paysage est intéressante car elle est fréquemment citée comme une atteinte au paysage en Suisse. Or l'*habitat dispersé* est une caractéristique historique de certains paysages ruraux dont le Pays-d'Enhaut et les Ormonts, à l'instar d'Appenzell ou de l'Oberland bernois). Bien que reconnu dans le plan directeur cantonal vaudois, cet élément patrimonial est parfois assimilé de manière stéréotypée au mitage du paysage. Dans ce cas la représentation de la société actuelle s'avère dominante par rapport à une lecture attentive du paysage et de ses traits historiques et culturels.

Vision paysagère

Les paysages du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ont un caractère essentiellement rural et montagnard. Inscrits dans un relief préalpin, ils sont d'une grande variété et offrent des vues proches ou dégagées, soulignées par de remarquables éléments naturels et historico-culturels. Une grande part de ces paysages ont été façonnés par une agriculture de montagne qui s'organise autour d'activités pastorales traditionnelles, emblématiques du patrimoine du Parc. Encore très active cette économie agricole et alpestre est adaptée aux différents étages de végétation et aux saisons. D'où la présence d'une mosaïque d'éléments : entre vallées et montagnes, prairies et pâturages s'alternent de façon harmonieuse avec des villages, des forêts et divers milieux naturels.

Objectifs paysagers (objectifs quant aux effets)

Les objectifs paysagers qui découlent de cette vision sont les suivants :

1. Promotion d'un paysage agricole ouvert et structuré
2. Promotion d'une agriculture de montagne vivante
3. Maintien et développement du patrimoine culturel
4. Maintien et développement de la diversité des paysages de prairies et pâturages
5. Maintien et développement de la diversité et de la qualité des éléments naturels et boisés du paysage rural

Mesures

Afin de répondre à ces objectifs, cette analyse ainsi que les spécifications des différentes unités paysagères du document *Les paysages agricoles du Parc : unités paysagères* ont abouti à la mise en place de 20 mesures pour les vallées de l'Intyamou et de la Jogne et de 18 mesures pour les Alpes vaudoises¹⁷ :

Vallées de l'Intyamou et de la Jogne

Alpes Vaudoises

Objectif paysager 1 : Promotion d'un paysage agricole ouvert et structuré

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Exploitation de surfaces difficiles à entretenir• Remise en exploitation de terrains à l'abandon• Tas d'épierrage• Mosaïque paysagère préalpine | <ul style="list-style-type: none">• Exploitation de surfaces difficiles à entretenir• Remise en exploitation de terrains à l'abandon• Tas d'épierrage• Maintien de l'exploitation de petites parcelles en SAU |
|--|--|

Objectif paysager 2 : Promotion d'une agriculture de montagne vivante

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Clôtures constituées de piquets en bois | <ul style="list-style-type: none">• Maintien des différents types d'herbage• Clôtures constituées de piquets en bois |
|---|---|

Objectif paysager 3 : Maintien et développement du patrimoine culturel

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Entretien des murs en pierres sèches• Visibilité du patrimoine rural et régional sur l'exploitation• Visibilité du patrimoine alpestre et régional sur l'alpage• Maintien et entretien de chemins d'exploitation non revêtus | <ul style="list-style-type: none">• Entretien des murs en pierres sèches• Visibilité du patrimoine rural et régional• Maintien et entretien de chemins d'exploitation non revêtus ou avec bandes de roulement |
|---|---|

¹⁷ Certaines mesures proposées dans le cadre des études de contribution à la qualité du paysage concernant le Parc n'ont pas été retenues par l'Office fédéral de l'agriculture car elles étaient directement liées à la tenue du bétail ou au patrimoine culturel. D'autres mesures, liées notamment au vignoble, ne concerne pas le périmètre du Parc mais sont intégrées au projet des Alpes vaudoises.

Objectif paysager 4 : Maintien et développement de la diversité des paysages de prairies et pâturages

- Prairies à narcisses
- Prairies et pâturages fleuris sans contrat nature (LPN)
- Prairies et pâturages fleuris sous contrat LPN
- Prairies à narcisses
- Prairies et pâturages fleuris

Objectif paysager 5 : Maintien développement de la diversité et de la qualité des éléments naturels et boisés du paysage rural

- Maintien d'arbres isolés, d'arbres fruitiers haute-tige
- Plantation d'arbres isolés feuillus et d'arbres fruitiers haute-tige
- Cours d'eau naturels, ruisseaux de champ et plans d'eau
- Maintien et entretien des lisières de forêts déjà structurées
- Entretien des herbages le long des lisières de forêts contenant au moins 50% de feuillus
- Maintien et entretien des haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Plantation de haies
- Maintien des éléments particuliers de structures géomorphologiques
- Entretien et plantation d'arbres isolés et d'arbres fruitiers haute-tige
- Cours d'eau naturels, ruisseaux de champ et plans d'eau
- Maintien et entretien des lisières de forêts
- Entretien des haies, bosquets champêtres et berges boisées
- Plantation de haies
- Maintien des éléments particuliers de structures géomorphologiques
- Maintien et entretien des talus des terrasses de champ

Les descriptions de ces mesures sont intégrées dans les rapports disponibles sur le site Internet de l'OFAG à l'adresse suivante :

<http://www.blw.admin.ch/themen/00006/01714/01839/index.html?lang=fr>

Bibliographie

- Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2012, *Charte du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut*, Château-d'Oex.
- Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, 2014, *Les paysages agricoles du Parc – unités paysagères*, Château-d'Oex.
- Association régionale de la Gruyère ARG, 2003, concept directeur du tourisme gruérien.
- Comité de pilotage de la démarche ALPES VAUDOISES 2020, 2013, *Alpes Vaudoises 2020 – Rapport final*, Comité de pilotage, Le Sépey.
- Emanuel Gerber, Gregor Kozlowski et Anne-Sylvie Mariéthoz, 2010, *La flore des Préalpes*, Rossolis.
- Jean-Pierre Dewarrat, in *L'ancien Comté de Gruyère, une culture, des fromages*, Association de l'ancien comté de Gruyère, patrimoine et culture Gruyère – Pays-d'Enhaut – Saanenland, 2008.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG), *Contribution à la qualité du paysage*, Site Internet : <http://www.blw.admin.ch/themen/00006/01714/index.html?lang=fr>
- Office fédéral de la statistique (OFS), 2013, *Statistique de la superficie 2004/09*, OFS, Neuchâtel.
- Roland Ruffieux, 1999, *La civilisation du Gruyère* in Cahiers du Musée Gruérien, *La civilisation du gruyère*, n°2, p. 9.
- Service des affaires culturelles, canton de Vaud, *Patrimoine immatériel – Traditions vivantes*, Site Internet : <http://www.patrimoine.vd.ch/traditions-vivantes/nature-et-univers/narcisses/>
- Véronique Wezranowska, 2014, *Voir et montrer le Pays-d'Enhaut – 250 ans de peinture, gravure et dessin dans une vallée des Alpes*, Ed Pays-d'Enhaut, lieux historiques, lieux vivants, Rossinière.
- Yvan Droz, Valérie Miéville-Ott et Jérémie Forney, 2009. *Anthropologie politique du paysage ; Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Karthala, Paris.

Ce document est complété par un document de description détaillée des différentes unités paysagères intitulé : *Les paysages agricoles du Parc – unités paysagères*.

Auteurs, rédaction :

François Margot, coordinateur
Didier Girard, chargé de mission

Ce document ne peut être utilisé qu'avec mention de la source :
Les paysages agricoles du Parc : analyse, vision et objectifs, Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, juillet 2014.